



Doc. 13526
24 juin 2014

Contribution parlementaire à la résolution du conflit du Sahara occidental

Amendement¹ n° 13

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 6.3, ajouter le paragraphe suivant :

« à coopérer avec le Comité international de la Croix Rouge (CICR) et les mécanismes spéciaux de l'ONU pour élucider la situation des cas des disparus marocains dans les camps de Tindouf sur le territoire algérien ; ».

Déposé par:

MOTA AMARAL João Bosco, Portugal, PPE/DC
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
BOCKEL Jean-Marie, France, PPE/DC
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
GIRZYŃSKI Zbigniew, Pologne, NI

1. 2014 - Troisième partie de session

